

# Utilisation des produits d'hygiène en institutions de la petite enfance

## 1. Par l'équipe éducative

- Au quotidien, nettoyage de surfaces ou objets sales avec un détergent non désinfectant, selon dosage et modalités définies par le fabricant
- Au quotidien, nettoyage suivi de désinfection des petites surfaces qui ont été en contact avec des sécrétions ou des selles, avec détergent. Puis, solution alcoolique 70 %.
- En cas d'épidémie, cette désinfection se fait plus régulièrement.

## 2. Par l'entreprise de nettoyage

- Au quotidien, nettoyage général avec un détergent non désinfectant selon dosage et modalités définies par le fabricant.
- En cas d'épidémie, nettoyage des petites surfaces avec une solution alcoolique 70 % et des grandes surfaces avec un détergent non désinfectant, suivi de rinçage à l'eau puis passage de Javel 2.49% diluée à 1/10. Éviter tout mélange de produits.

## Produits recommandés pour les institutions de la petite enfance

- Il est recommandé d'utiliser des détergents non désinfectants communiqués dans le registre des produits chimiques selon la réglementation fédérale. Si vous utilisez des produits biocides, ils doivent être autorisés par l'office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Vous pouvez vous rendre sur le site <https://www.gate.bag.admin.ch/rpc/ui/products/search>, pour vérifier si les produits sont communiqués ou, le cas échéant, autorisés comme produits biocides (vérifier la présence du numéro d'autorisation du type CHZNxxx)
- Vous pouvez également vous baser sur les recommandations d'organismes tels que la Communauté d'intérêt Écologie et Marché Suisse, [www.ciem.ch](http://www.ciem.ch), et de suivre les conseils indiqués sur [www.labelinfo.ch/fr/label](http://www.labelinfo.ch/fr/label) et [www.achat-responsables.ch](http://www.achat-responsables.ch).